

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

AIDE-SOIGNANT : ACTUALISATION EN VUE DE L'EXECUTION DES NOUVELLES ACTIVITES INFIRMIERES DELEGUEES (A.R. du 27-02-2019)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 82 10 10 S 20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

AIDE-SOIGNANT : actualisation en vue de l'exécution des nouvelles activités infirmières déléguées (A.R. du 27-02-2019)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section permet de rencontrer les dispositions légales de l'Arrêté royal du 27 février 2019 modifiant l'Arrêté royal du 12 janvier 2006 (Moniteur Belge du 18 mars 2019) fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes.

Elle permet à l'étudiant de développer les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la réalisation des nouveaux actes infirmiers délégués.

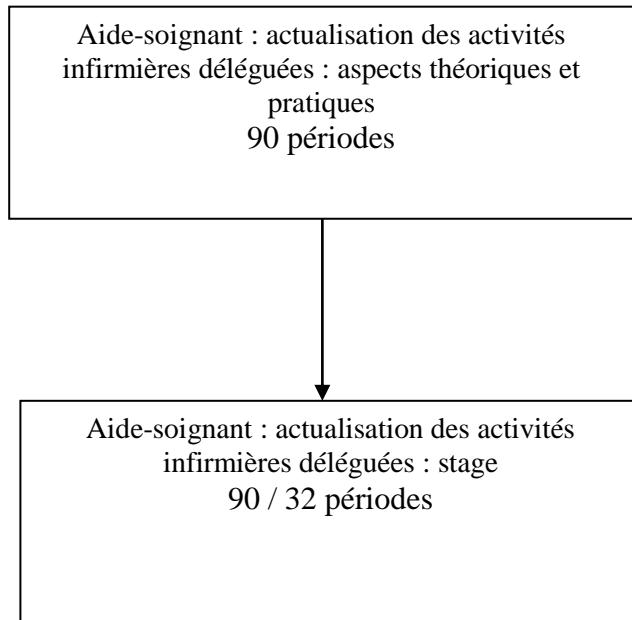
2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u> (1)	<u>Classement des U.E.</u> (1)(5)	<u>Code des U.E.</u> (6)	<u>Domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (1)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>U.A.A.¹, s'il y échet</u> (1)
Aide-soignant : actualisation des activités infirmières déléguées : aspects théoriques et pratiques	ESST	821012U21D1	803	X	90	
Aide-soignant : actualisation des activités infirmières déléguées : stage	ESST	821013U21D1	803	X	90	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (1)	180
B) nombre de périodes professeur (1)	122

¹ L'unité d'acquis d'apprentissage dont relève l'U.E.

3. SCHEMA DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d' AIDE-SOIGNANT : ACTUALISATION EN VUE DE L'EXECUTION DES NOUVELLES ACTIVITES INFIRMIERES DELEGUEES (A.R. du 27-02-2019) spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale